

Séance du lundi 11 mars 2013

Date de Convocation : lundi 4 mars 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 43

N° 2013.03.08 - Local du service des Espaces Verts à Bouvent - Dépôt de demande de permis de construire

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Monique DUTHU, Guillaume LACROIX, Nadia OULED SALEM, Pascal BORGIO, Claudie SAINT ANDRE, Benjamin ZIZIEMSKY, Françoise COURTINE, Yves GAUTHIER, Bernadette CONSTANS, Nicole BARREAU, Philippe BERNIGAUD, Jean-Michel BLANC, Patrick BLANCSUBE, Pascale BONNET SIMON, Françoise BOZON, Philippe BRICARD, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Véronique COLLET, Charlotte DOMINJON, Raphaël DURET, Jean-Marc GERLIER, Sébastien GUERAUD, Bernard GUILLEMAUT, Nicole GUILLERMIN, Guylain HERVE, Jean LECLAIR, Suzane MOCCOZET, Thierry MOIROUX, Evelyne NOLL-FONTENILLE, Elisabeth PASUT, Christian PORRIN, Véronique ROCHE, Caroline ROHRHURST, Yves VIDAL

Excusés ayant donné procuration :

Alain BONTEMPS à Vasilica CHARNAY, Denise DARBON à Françoise COURTINE, Xavier BRETON à Nicole GUILLERMIN, Jean-Paul RODET à Jean-François DEBAT

Absent :

Emeric THUILLIEZ

Secrétaire de séance : Sébastien GUERAUD

Rapporteur : Claudie SAINT ANDRE

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Aujourd'hui les agents du service « Espaces Verts », chargés de l'entretien du golf et de la base de loisirs de Bouvent, sont basés dans un bâtiment situé sur la plage à proximité directe des hangars à bateaux. Ceci induit des risques liés à la co-activité entre un usage de loisir et un usage professionnel. De plus, les locaux ne sont plus adaptés aux pratiques professionnelles actuelles.

En outre, les équipes des Espaces Verts chargées de l'entretien des stades sont appelées à rejoindre de nouveaux locaux d'embauche et de stockage de matériel en remplacement des surfaces vendues à la SEMCODA sur le site d'Alphonse Mas.

La décision a donc été prise de regrouper les deux équipes des Espaces Verts de Bouvent et du Stade dans un équipement mutualisé, fonctionnel et sécurisé à proximité immédiate de la base de loisirs et du golf de Bouvent.

Motivation et opportunité de la décision

Les locaux techniques seront basés sur le terrain cadastré CO17 dont la Ville est propriétaire, situé entre la rue de Bouvent, le chemin du Lac et le rond-point de Bouvent.

Cette localisation permet d'optimiser les déplacements vers les différents lieux de travail à savoir la base de loisirs, le golf de Bouvent et les différents complexes sportifs des Venues, de la Chagne et de Verchère.

Cette construction doit s'inscrire dans une démarche d'insertion dans le site par un impact visuel réduit, de développement durable et de fonctionnalité.

A l'issue d'une consultation de maîtrise d'œuvre avec remise d'esquisse, le projet du groupement ADCD Daniel COGNAULT (Ambérieu en Bugey), a été retenu, s'inscrivant parfaitement dans ces valeurs.

Le projet se compose de deux corps de bâtiment d'une surface de 638 m² shon :

- Un bâtiment technique en béton en « L » enterré, avec une toiture végétale,
- Un bâtiment pour locaux sociaux indépendant positionné en vigie à l'entrée de la parcelle, employant des matériaux naturels et renouvelables tel que le bois.

Le coût d'opération est estimé à 860 000,00 € TTC, honoraires compris, hors révision de prix.

Maîtrise d'ouvrage et partenariats éventuels

La Ville de Bourg en Bresse est maître d'ouvrage de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122 – 21,

VU le Code l'Urbanisme, notamment ses articles L 421 – 1 et R 431 – 4 et suivants,

VU l'avis favorable de Commission des Travaux en date du 27/02/2013,

VU les délibérations du conseil municipal du 31 janvier 2011 et du 17 décembre 2012.

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à formuler, au nom et pour le compte de la Ville de Bourg-en-Bresse, une demande de permis de construire pour la construction de locaux techniques sur la parcelle cadastrée CO 17, et à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.